L I V R E T D ' A C C U E I L

VIVALTO SANTÉ

Clinique Richelieu

SAINTES

22 rue Montlouis - 17100 SAINTES
Tél : 05 46 90 58 00 - Fax : 05 46 74 09 42
renseignements@clinique-richelieu.fr
www.clinique-richelieu.fr

RÉSIDENCE RETRAITE
LES JARDINS DE SAINTES

Un environnement propice au bien-être des aînés en courts ou longs séjours et Accueil de jour

- confort hôtelier, convivialité et soins de qualité
- atmosphère conviviale et chaleureuse
- unité de soins adaptés dédiée à l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés

VISITE 7J/7

ORPEA RÉSIDENCES

la vie continue avec nous

Résidence Retraite
Les Jardins de Saintes
139-141 rue de la Boule, Saintes
05 46 95 07 23

VIVALTO SANTÉ

Bienvenue à la Clinique Richelieu

Le personnel, l'équipe médicale et la direction sont heureux de vous accueillir à la Clinique Richelieu et vous remercient de la confiance que vous leur accordez.

Nous mettons à votre service la compétence de nos équipes et nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour vous apporter les meilleurs soins et assurer votre prise en charge dans des conditions optimales de qualité, de sécurité et de confort.

L'amélioration de la qualité des soins, des services et de l'accueil est notre préoccupation principale et nous sommes à l'écoute de vos suggestions et remarques.
Ici, vous êtes au centre de l'attention de tous.

Nous sommes à votre disposition à chaque instant, tout au long de votre séjour que nous vous souhaitons excellent. Votre santé et votre sérénité sont nos objectifs.

Nous vous souhaitons un prompt rétablissement.

Toute l'équipe de la clinique Richelieu à votre service

Sommaire

Formalités administratives 05

Votre accueil 05
Votre Pré-admission 05
Votre admission 05
Consignes hygiène à suivre pour éviter le risque de toute infection 06
Les documents relatifs à votre hospitalisation 06
Pour votre intervention 06
Autorisation d'opérer 06
Les Médicaments et le traitement personnel 07
Identitovigilance 07
Prothèses dentaires ou auditives, lunettes 07
Des professionnels à votre écoute 08

Votre séjour 09

Les chambres 09
L'argent et les objets de valeurs 09
Le linge et le nécessaire de toilette 09
Les repas 09
Les accompagnants 09
Les visites 09
Le téléphone 10
La télévision 10
Le courrier 10
Les distributeurs 10
L'hygiène 10
Les produits interdits 10
L'accès aux ascenseurs 10
Les sorties / promenades 10
Le parking 11
La qualité 11
La religion 11
Le silence 11
La sécurité incendie 11

Votre sortie 12

Démarches à effectuer avant votre départ 12
La sortie contre avis médical 12
Les moyens de transport 12
Taxi 12
Ambulance 12

Nos activités chirurgicales et médicales 13

Activités chirurgicales 13
Activités médicales 13
Activités paramédicales 13
Le plateau technique 13
L'équipe médicale 13
La pharmacie 13

Nos engagements 14

Comité de Lutte Contre le risque Infectieux (CLIN) 14
Le Comité des Vigilances et des Risques (COVIRIS) 14
L'Équipe Opérationnelle en Hygiène (EOH) 14
Les indicateurs 15
La lutte contre la douleur 15
La démarche qualité 16
La gestion des risques 16
Nos indicateurs qualité liés à la sécurité 16
La mesure de la satisfaction des usagers 16
Le Comité de Liaison Alimentation Nutrition (CLAN) 16

Vos droits et vos devoirs 17

Vos droits 17
Vos devoirs 19
Charte de la personne hospitalisée 20
Lexique des abréviations 21
Pièces indispensables à fournir lors de votre entrée 21

Formalités administratives

Votre Pré-admission

Le personnel administratif se tient à votre disposition pour préparer votre hospitalisation.

Lors de votre consultation d'anesthésie précédant votre hospitalisation, vous devez vous présenter au bureau des pré-admissions avec les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour,
- Votre carte vitale,
- Votre carte de mutuelle complémentaire ou la prise en charge,
- Votre bulletin d'admission rempli par votre chirurgien,
- Votre carte européenne d'assuré social pour les ressortissants européens,
- Si vous êtes accidenté(e) du travail : le triptyque délivré par la Sécurité Sociale ou par votre employeur,
- Si vous êtes pensionné(e) ou victime de guerre : votre carnet de soins (art 115).

Votre accueil

La clinique est ouverte tous les jours de 7h00 à 21h00.

Les horaires d'ouverture de l'accueil de la Clinique :

- La semaine, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30,
- Le samedi de 8h00 à 14h00,
- Fermé le dimanche et jours fériés.

En dehors de ces horaires, un interphone situé à l'entrée de la clinique permet de contacter les équipes de soins.

Spécificité pour le séjour ambulatoire : Vous permettra de sortir le jour de l'opération sauf cas particulier.

Notre service ambulatoire vous accueille du lundi au vendredi de 7h00 à 19h30.

N'oubliez pas de faire une demande de prise en charge auprès de votre mutuelle avant votre séjour, car sans ce document, les frais de séjour vous seront facturés. Pour la télévision, un chèque de caution vous sera demandé à votre arrivée.

Votre admission

Votre chirurgien et vous-même venez de programmer votre intervention chirurgicale. Toutes les informations sur la nature de votre intervention et des suites opératoires vous ont été communiquées par votre chirurgien. La consultation de pré-anesthésie est obligatoire. Elle doit être programmée avant la date prévue de votre intervention. Vous pourrez discuter avec l'anesthésiste que vous rencontrerez, du choix et des possibilités d'anesthésie qui vous seront proposées.

- Pour les entrées programmées, les admissions se font selon votre horaire de convocation.

Présentez-vous à l'accueil de la clinique afin de réaliser les formalités administratives, vous serez ensuite accueilli(e) par le personnel soignant à l'étage, qui vous accompagnera dans votre chambre et vous aidera à vous installer.

Dans le cas où vous êtes convoqué avant 7h30 présentez-vous directement dans le service qui vous aura été communiqué lors de l'appel de la veille. Le personnel du service viendra vous accueillir dans la salle d'attente de l'étage.

Les heures d'arrivée sont échelonnées sur la journée et nous vous remercions de respecter cet horaire précisément.

Pensez à prévenir le personnel soignant d'une infection que vous pourriez présenter (angine, rhume ...).

Consignes hygiène à suivre pour éviter le risque de toute infection

Avant votre hospitalisation il vous sera donné des consignes de préparation cutanée. Vous retrouverez ces informations dans le livret "préparation cutanée de l'opéré" qui vous a été remis par le chirurgien lors de la consultation - l'intervention. Toutefois, nous vous rappelons qu'il est important de prendre une douche et faire un shampooing avec un savon antiseptique à votre domicile la veille au soir et le matin de l'intervention et de respecter les consignes suivantes :

- Se sécher avec une serviette propre,
- Se brosser les dents, même si vous êtes à jeun,
- Nettoyer, couper les ongles des pieds et des mains, enlever le vernis à ongles, et les prothèses ongulaires (faux ongles, ongles gel, résine…)
- Ne pas se maquiller,
- Ne pas mettre de laque ni de gel,
- Ne pas mettre de bijoux,
- Mettre des vêtements propres.

Vous devrez signaler tout problème d'allergie ou de peau à l'infirmière.

Pour votre sécurité, le non-respect de ces consignes peut entraîner l'annulation ou le report de votre intervention.

N'oubliez pas les documents relatifs à votre hospitalisation

- Votre carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour,
- Votre carte vitale et votre carte de mutuelle complémentaire ou la prise en charge,
- Un moyen de paiement pour la sortie,
- Vos radiologies, scanner, IRM,
- Vos résultats d'examens sanguins,
- Votre électrocardiogramme récent,
- Votre carte de groupe sanguin,
- Votre traitement habituel avec la copie de l'ordonnance,
- Livret préparation cutanée de l'opéré dûment signé,
- Autorisation d'opérer signée,
- Désignation personne de confiance préalablement remplie. de votre intervention.

Pour votre intervention

Le jour de votre intervention, vous devez être à jeun suivant les recommandations indiquées lors de l'appel de la veille,

- Une prémédication peut vous être prescrite avant votre intervention. Elle permet de bien vous détendre et de vous préparer à l'anesthésie.
- Un brancardier viendra vous chercher pour vous conduire au bloc opératoire.
- Là, vous serez accueilli(e) par le personnel de bloc opératoir prêt à vous renseigner et à vous rassurer si besoin.
- Une fois votre intervention terminée, vous serez automat quement pris(e) en charge par le personnel de la salle de surveillance post-interventionnelle, qui vous surveillera sous le contrôle d'un anesthésiste jusqu'à votre réveil complet.
- Lorsque votre niveau de conscience le permettra, vous serez reconduit(e) dans votre chambre.
- Le personnel du service hospitalisation prendra alors le relais pour continuer à vous surveiller et à vous administrer les soins requis.
- Si cela s'avère nécessaire à votre rétablissement, une équipe de kinésithérapeutes interviendra sur prescription pour vos séances de rééducation.

Autorisation d'opérer

Pour la réalisation de tout acte, la signature de l'autorisation d'opérer ou de pratiquer un traitement médical est obligatoire.

Pour les mineurs et les majeurs sous tutelle, seuls les représentants légaux (père, mère) ou tuteurs légaux peuvent signer cette autorisation.

Pour les mineurs, la signature des deux parents est obligatoire (sauf si un des parents a été déchu de l'autorité parentale).

Dans tous les cas, une copie d'une pièce d'identité des signataires sera demandée.

Les Médicaments et le traitement personnel

Il est interdit au patient hospitalisé de prendre des médicaments personnels sans l'accord du médecin ou du chirurgien. Pendant votre séjour, vos médicaments personnels seront gardés dans la pharmacie du service et ce sont les infirmiers qui sont en charge de votre traitement personnel.

A titre exceptionnel et en accord avec le médecin, il se peut qu'on utilise vos médicaments, car vos médicaments ne sont pas en stock à la pharmacie. En effet, la pharmacie de la Clinique ne dispose pas de l'ensemble des médicaments disponibles en ville. À la fin de votre séjour, au moment de votre sortie, votre traitement personnel vous sera restitué. Si toutefois les infirmières omettaient de vous le rendre, n'hésitez pas à leur réclamer.

Prothèses dentaires ou auditives, lunettes

Signalez aux infirmières que vous portez un appareil dentaire ou auditif. Pensez à prévoir les produits nécessaires à leur entretien.

Avant l'intervention : Afin d'éviter les risques de perte, rangez-les soigneusement dans le boîtier mis à votre disposition. Vous êtes responsable de vos appareillages.

Pensez à apporter votre étui à lunettes.

Identitovigilance

Un patient bien identifié est un patient bien soigné

Votre identité vous sera demandée, à plusieurs reprises, au cours de votre séjour.

Dès l'admission, pour être identifié, nous vous demanderons donc de fournir des données sans erreurs : nom de naissance, prénom(s), date de naissance et nom marital. La carte vitale ne peut pas être utilisée comme document d'identité.

À votre arrivée dans le service de soins, un bracelet d'identité vous sera posé afin de pouvoir contrôler votre identité à chaque étape de votre séjour.

Des professionnels à votre écoute

Des professionnels sont présents dans l'ensemble de l'établissement pour répondre à vos besoins et vous accompagner tout au long de votre séjour. Vous les distinguez grâce à leur fonction inscrite sur leur badge et à la couleur de leur tenue.

- L'équipe administrative gère les formalités concernant votre admission et votre séjour. Les secrétaires sont à votre écoute pour répondre à vos questions sur votre prise en charge.
- L'équipe soignante avec la collaboration du service pharmacie, des brancardiers et des médecins vous dispense les soins adaptés à votre état de santé.
- L'équipe hôtelière, veille à entretenir les locaux pour votre confort en participant à la préparation et à l'entretien de vos chambres selon les protocoles établis.
- L'équipe de restauration, assure le service des repas préparés par l'équipe de cuisine. L'équipe technique, en tenue gris anthracite, assure la maintenance des bâtiments.
- L'équipe technique assure la maintenance des bâtiments.

Votre séjour

Les chambres

Individuelle ou double, elle est équipée d'un système d'appel lumineux du personnel soignant, d'un téléphone avec une ligne directe, d'un téléviseur, d'un coffre-fort, d'un cabinet de toilette pourvu d'un lavabo et WC et certaines possèdent une douche.

L'attribution de la chambre particulière reste dépendante des disponibilités de l'établissement au moment de votre entrée, il se peut donc que votre demande ne soit pas satisfaite immédiatement. Si tel est le cas, nous mettrons tout en œuvre pour répondre le plus rapidement à votre attente.

La clinique dispose aussi d'une suite (30 m^2) avec lit médicalisé, téléviseur, salle de bain avec douche et WC, canapé, table, fauteuils.

L'argent et les objets de valeurs

Nous vous recommandons de ne pas apporter d'objets de valeur, bijoux ou somme d'argent importante au sein de l'établissement. Un coffre est à votre disposition dans chaque chambre, la Direction ne pouvant être rendue responsable en cas de perte ou de vol.

Le linge et le nécessaire de toilette

Pour votre bien-être, il vous est demandé d'apporter votre linge personnel : gants et serviettes de toilette - pyjama ou chemise de nuit - robe de chambre - chaussons - nécessaire de toilette.

Votre valise devra être faite en fonction de la durée prévisible de votre séjour. Nous vous rappelons que la Clinique n'est pas en mesure de fournir le linge de toilette.

Les repas

Les repas sont servis en chambre aux heures suivantes :

- Petit-déjeuner : entre 7h30 et 8h00,
- Déjeuner : entre 12h00 et 12h30,
- Dîner : entre 18h30 et 19h00.

Vous pouvez composer vous-même votre menu (sauf contre-indication médicale).

Votre accompagnant peut déjeuner :

- À la cafétéria au sous-sol à partir de 12h00 (sauf le soir et le week-end où le repas ne peut être pris que dans la chambre),
- Dans votre chambre, avec l'accord du service qui doit être prévenu la veille ou avant 9h30 le matin.

Les accompagnants

Les accompagnants peuvent prendre leurs repas le week-end et le soir en semaine dans votre chambre et disposer d'un lit pliant en achetant les tickets à l'accueil.

Les visites

La visite des proches est un moment réconfortant. Toutefois, pour des raisons d'hygiène et pour votre rétablissement, nous vous remercions de limiter le nombre de visiteurs présents en même temps dans votre chambre.

Les visites sont autorisées, sauf avis médical, en journée de 13h00 à 20h00. Vos visiteurs pourront être invités à quitter votre chambre le temps d'une visite médicale ou lors des soins.

Le téléphone

Toutes les chambres sont équipées de téléphone. Vous pouvez disposer d'un numéro d'appel direct qui vous sera remis lors de votre admission. Vous pourrez appeler ou être appelé(e) directement sans passer par le standard (la mise à disposition du téléphone vous sera facturée en plus de vos communications) ***(Tarifs en annexe)***.

La télévision

Toutes les chambres sont équipées d'un téléviseur. Veuillez exprimer votre volonté à l'accueil qui vous fournira une télécommande contre une caution par chèque uniquement ***(Tarifs en annexe)***.

Le courrier

Le courrier qui vous est adressé, est distribué quotidiennement. Le courrier que vous désirez expédier peut être remis, préalablement affranchi, à l'accueil de la clinique qui se chargera de l'envoi.

Les distributeurs

Il existe des distributeurs à votre disposition de boissons chaudes ou fraîches, de snacks et de confiseries dans le hall d'accueil au rez-de-chaussée de la clinique.

L'hygiène

La Clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par la personne hospitalisée et les visiteurs.

Avant et après la visite d'un patient, il est recommandé d'utiliser les solutions hydro-alcooliques, à votre disposition dans les chambres, afin d'éviter toute transmission manuportée de germes.

Patients-Soignants = TOUS CONCERNÉS

L'hygiène des mains, pourquoi ?

Les mains sont connues pour être des vecteurs de transmissions de micro-organismes.

Une hygiène des mains de qualité réalisée à des moments-clés permet de prévenir ces transmissions et diminue donc le risque d'infection… alors vous aussi, réalisez une hygiène des mains plusieurs fois par jour.

Quand :

- Après chaque passage aux toilettes,
- Avant de manger,
- Avant de mouché,
- Dès que nécessaire.

Pendant votre hospitalisation, demander à votre famille, votre entourage de se laver les mains en arrivant et en quittant l'établissement.

L'hygiène des mains avec une Solution Hydro-Alcoolique :

La solution hydro-alcoolique est une solution aseptisante cutanée agissant par contact direct et mécanique sur les mains. Elle s'utilise sans eau sur des mains visiblement propres et non mouillées.

Les produits interdits

Pour la sécurité de tous, il est interdit de fumer et de vapoter dans l'établissement, conformément à la réglementation en vigueur.

INFO PRATIQUE : Pour vous arrêter de fumer, contactez Tabac info service au 3989 (service gratuit + coût de l'appel).

Il est également interdit d'introduire des boissons alcoolisées dans l'établissement.

L'accès aux ascenseurs

L'accès aux ascenseurs est interdit aux enfants non accompagnés.

Les sorties / promenades

Pour votre sécurité, nous vous demandons de ne pas quitter l'enceinte de la Clinique lors de votre séjour sans en avoir averti les équipes soignantes…

Le parking

Des parkings privés sont à votre disposition ainsi qu'à celle de vos visiteurs. La clinique n'est pas tenue pour responsable des dégradations sur le parking. Des places sont réservées aux handicapés.

La qualité

La Clinique Richelieu est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de la prise en charge et de la sécurité des soins. Cette démarche est évaluée au cours des visites de certification par la Haute Autorité de Santé (HAS).

La religion

Les ministres du culte des différentes confessions peuvent rendre visite aux patients s'ils en expriment le désir dans la mesure où cela ne perturbe pas le bon fonctionnement du service.

La sécurité incendie

Toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie sont respectées dans notre établissement.

Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans tous les lieux communs.

En cas d'incendie, il est important de rester calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incidents.

Le silence

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des patients. Il vous est demandé, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter. Il est recommandé de veiller au volume sonore du téléviseur de votre chambre.

Votre sortie

Démarches à effectuer avant votre départ

Avant de quitter la Clinique, vous devez vous présenter à l'accueil pour régulariser votre situation administrative.

- Forfait journalier (Loi du 19 janvier 1983), sauf si vous êtes accidenté du travail ou bénéficiaire de l'article 115 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre,ou bénéficiaire de la CMU ou de l'ACS.
- **Ticket modérateur** (20 % des frais), si vous n'êtes pas pris en charge à 100 %, si vous n'avez pas de mutuelle complémentaire ou si celle-ci n'en fait pas l'avance.
- **Participation forfaitaire** pour les actes dont le tarif est égal ou supérieur à 120 € (fixé par décret du 19 juin 2006). Certaines catégories d'assurés (ALD, FNS,…) en sont exonérées. En général, ce forfait est pris en charge par les mutuelles.

Vous devrez également procéder au règlement des suppléments éventuels :

- Communications téléphoniques,
- Télévision,
- Boissons,
- Supplément chambre seule s'il n'est pas pris en charge par votre mutuelle.

Forfait ambulatoire comprend :

- Une collation améliorée à votre retour en chambre (sauf avis contraire du médecin),
- La mise à disposition de la télévision,
- La mise à disposition du téléphone en illimité,
- La mise à disposition d'un coffre-fort pour vos effets personnels,
- Un flacon de solution hydro alcoolique vous sera remis.

Ce forfait n'est actuellement pas remboursé par les mutuelles et revêt un caractère facultatif. Ce choix vous est proposé lors de votre préadmission. Les tarifs sont présentés en annexe. Prévoir un moyen de règlement pour la sortie (chèque, carte bancaire, espèces).

La date de votre sortie sera fixée par votre chirurgien. Votre médecin traitant sera tenu informé directement par votre chirurgien.
Lors de votre sortie, l'infirmière du service vous remettra différents résultats d'examens (carte de groupe sanguin, analyses médicales, électrocardiogramme, radiographies).

La sortie contre avis médical

La Clinique respecte votre liberté.
Si vous quittez la Clinique de votre propre initiative, vous devez, après avoir été informé des risques possibles, signer une décharge de sortie contre avis médical afin de dégager la responsabilité du médecin et de l'établissement.

Les moyens de transport

Pour regagner votre domicile, vous aurez la possibilité d'utiliser :

- Une voiture de votre famille,
- Un taxi,
- Une ambulance.

Le choix de votre moyen de transport est laissé à votre entière liberté mais nous vous conseillons de ne pas conduire.

Taxi

Vous pouvez obtenir les services d'un taxi, sur simple demande lors de votre sortie.

Ambulance

Selon votre état et sur prescription médicale, une ambulance ou un véhicule sanitaire léger (VSL) de votre choix peuvent être demandés par l'infirmière. Le médecin établira un bon de transport, attestant de la nécessité de ce transport et permettant son remboursement par la Sécurité Sociale.

Nos activités chirurgicales et médicales

Activités chirurgicales

- Chirurgie ORL
- Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
- Chirurgie Ophtalmologique
- Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique
- Chirurgie Orale
- Chirurgie Vasculaire

Activités médicales

- Anesthésie et Réanimation
- Radiologie - Scanner
- Gastro-entérologie - Endoscopie

Activités paramédicales

- Kinésithérapie

Le plateau technique

En amélioration constante afin de rester à la pointe du progrès…

- Un bloc opératoire central avec 7 salles d'intervention dont 1 salle d'endoscopie.
- Une salle de surveillance post-interventionnelle (SSPI) de 10 postes.
- Une salle d'induction équipée de 4 postes.

La pharmacie

Les activités pharmaceutiques opérationnelles permettent la prise en charge thérapeutique du patient et la sécurisation du circuit du médicament. Parmi les missions de la pharmacie de la Clinique figurent notamment la gestion des approvisionnements, la délivrance et la dispensation des médicaments et des dispositifs médicaux auprès des unités de soins. La pharmacie est placée sous la responsabilité d'un pharmacien gérant, salarié de la Clinique, assisté d'une préparatrice en pharmacie.

L'équipe médicale

Les médecins sont des praticiens libéraux compétents et impliqués dans la démarche qualité de la Clinique.

Ils coordonnent les soins dont ils ont la charge. Ils prescrivent les thérapeutiques et les examens.

Le médecin anesthésiste déterminera en fonction de vos antécédents médicaux et chirurgicaux la technique d'anesthésie la plus adaptée.

Le médecin, responsable de votre hospitalisation, sera la plupart du temps votre chirurgien.

Il vous donnera toutes les informations sur votre état de santé et pourra également recevoir votre famille.

Nos engagements

Comité de Lutte Contre le risque Infectieux (CLIN)

Une infection est dite "nosocomiale" ou "associée aux soins" si elle apparaît au cours ou à la suite d'une hospitalisation et si elle n'existait pas à l'admission. Elle peut être directement liée aux soins ou simplement survenir lors de l'hospitalisation indépendamment de tout acte médical.

Toutefois, lors du constat de l'infection une étude est menée afin d'analyser dans chaque cas la relation possible entre la prise en charge hospitalière et l'infection contractée.

La plupart du temps, cette infection est sans gravité et peut être traitée par des médicaments anti-infectieux.

Le seul moyen de lutte est la prévention !

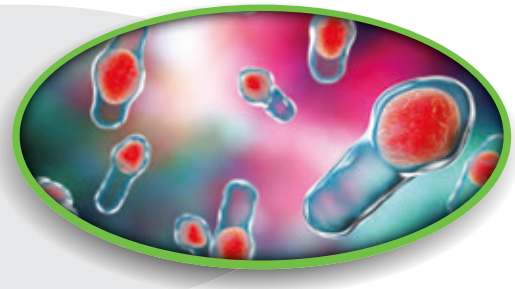

Le Comité des Vigilances et des Risques (COVIRIS)

La Clinique a mis en place un organisme de surveillance : le Comité de Vigilance et des Risques. Ce comité met en place des procédures, protocoles et des recommandations pour les soins, conformes aux règles d'asepsie, de stérilisation et de désinfection.

L'Équipe Opérationnelle en Hygiène (EOH))

La Une Équipe Opérationnelle en Hygiène, spécifiquement chargée de l'hygiène et de la prévention du risque infectieux, travaille en collaboration avec le COVIRIS.

Dans chaque service, les correspondants médicaux et paramédicaux sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le COVIRIS, avec la participation de l'EOH, élabore chaque année un programme d'actions :

- Prévention par l'application de règles d'hygiène et la mise en place de protocoles,
- Surveillance par les évaluations des pratiques et des contrôles bactériologiques fréquents,
- Définition d'actions de formation et d'information des professionnels,
- Évaluation des résultats des actions de lutte contre les Infections nosocomiales.

Des mesures d'hygiène vous sont également demandées, ainsi qu'à votre entourage ; elles sont simplement destinées à vous protéger de l'infection.

La transmission des germes par les mains représente le mode principal de contamination. Le lavage des mains des médecins, des soignants, des patients et des visiteurs est un des moyens les plus efficaces de prévention.

En cas de besoin et dans l'intérêt de chacun, une procédure d'isolement pourra être prescrite par un médecin si un patient est atteint d'une infection à bactéries résistantes aux antibiotiques pendant son séjour.

L'hygiène est l'affaire de tous !

Les indicateurs

Des indicateurs nationaux de référence pour la lutte contre les infections nosocomiales permettent d'établir un classement des établissements.

L'ensemble de ces indicateurs donne un score global appelé "score agrégé" qui est communiqué au grand public. Les résultats sont affichés dans la Clinique et sont disponibles sur le site du Ministère de la Santé.

Ils sont également consultables sur le site de la Clinique ou sur le site de scope santé : **www.scopesante.fr**

La lutte contre la douleur

À la Clinique Richelieu, les équipes soignantes sont mobilisées pour vous donner les informations utiles et prendre en charge votre douleur.

Une intervention chirurgicale génère de la douleur. Mais nous avons les moyens de la contrôler.

Supporter la douleur ne permet pas de mieux lui résister.

Et la douleur retarde votre guérison et rend plus difficile votre convalescence.

Votre douleur nous concerne : parlez-en !
Nous pouvons la traiter.
Aidez-vous – aidez-nous !

On peut la prévenir

À la consultation d'anesthésie, des explications sur l'intensité prévisible de votre douleur et la façon de la traiter vous seront communiquées.

Traiter la douleur c'est possible

Avant la fin de l'opération des traitements antalgiques vous seront administrés. Après l'opération, et dans votre chambre, un protocole anti-douleur est systématiquement prévu. Cela peut parfois prendre du temps. Nous mettrons tous les moyens en œuvre pour la soulager, même si nous ne pouvons pas garantir l'absence totale de douleur.

Ne la laissez pas s'installer

Lorsque la douleur est calmée dès le départ, elle dure moins longtemps, et elle nécessite moins d'antalgiques.

Parlons en ensemble

Tout le monde ne réagit pas de la même façon face à la douleur. Traitez efficacement votre douleur n'est possible que si vous nous en parlez.

Vous seul pouvez décrire votre douleur, personne ne peut se mettre à votre place. Alors aidez-nous à la prendre en charge. Nous ne pouvons rien faire sans vous ; mais tant avec vous !

Les moyens

- Les médicaments sont des produits communs, allant jusqu'à la morphine ;
- Les voies d'administration peuvent faire appel à la voie orale, à la voie intra veineuse, à l'administration par pompe autogérée par le patient ou à des méthodes d'anesthésie locorégionale.

Article L.1110-5 du code de la santé publique

" . . .toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée. . . "

Les autres moyens

Des techniques visant à calmer une partie du corps peuvent être proposées. Votre anesthésiste vous en parlera dès la consultation préopératoire, si cela peut concerner votre douleur. Tous les moyens à notre disposition seront utilisés.

Evaluons votre douleur

Plus vous nous donnez d'informations, et mieux nous pouvons adapter votre traitement. Une réglette, servant à mesurer l'intensité de votre douleur et à surveiller son évolution, peut être mise à votre disposition. Grâce à elle, vous pouvez nous indiquer "combien" vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10. Nous vous montrerons, si besoin, comment vous en servir.

Si vous avez mal, prévenez l'équipe soignante. Exprimez-vous sur votre douleur, vous nous aiderez ainsi à adapter vos traitements.

Nous sommes là, pour vous écouter et vous aider.

Un Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) est en place dans la Clinique depuis de nombreuses années. Cette instance est obligatoire, ils y siègent des professionnels dont la mission essentielle est d'organiser et de coordonner la lutte contre la douleur afin que celle-ci ne soit plus une fatalité.

Le CLUD :

- Élabore des protocoles de prise en charge de la douleur ;
- Facilite la prescription et la dispensation de l'ensemble des antalgiques ;
- Développe les actions de formation et d'information des personnels dans la surveillance et la lutte contre la douleur ;
- Suscite le développement de plans d'amélioration de la qualité pour l'évaluation et le traitement de la douleur.

Une infirmière référente douleur se consacre à l'amélioration des prises en charge

La démarche qualité

La Clinique Richelieu s'est engagée dans une démarche qualité orientée fondamentalement sur le patient. C'est ainsi que ses équipes travaillent constamment à l'amélioration continue de la qualité des soins et à une veille constante des conditions de sécurité de prise en charge des patients.

Ce processus permanent d'amélioration de la qualité de la prise en charge passe par un fort investissement de la direction, de l'encadrement, des médecins et du personnel paramédical et administratif.

La gestion des risques

Gestion du risque transfusionnel :

Un Comité d'Hémovigilance et de Sécurité Transfusionnelle (CHST) est en place. Avec la collaboration d'un médecin référent, en relation avec l'Établissement Français du Sang (EFS), ce comité s'assure des bonnes pratiques en matière de transfusion. Il veille à l'application des protocoles, à la formation des équipes et à votre information pour un maximum de sécurité dans l'utilisation des produits sanguins.

Le Comité des Vigilances et des Risques (COVIRIS) :

Ce comité développe l'information et la communication sur les vigilances et les risques sanitaires, s'assure du respect des dispositions réglementaires, coordonne les actions entre les différentes vigilances, identifie et évalue les risques qui nécessitent des actions correctives et préventives et propose des recommandations en termes de prévention des risques.

Nos indicateurs qualité liés à la sécurité

Conformément à la législation, la Clinique met à votre disposition ses résultats concernant les indicateurs de qualité liés aux soins. Ils sont affichés aux points info dans les différents services.

Vous pouvez également retrouver l'ensemble de nos résultats sur notre site internet ou sur le site scope santé www.scopesante.fr

La mesure de la satisfaction des usagers

Afin d'améliorer constamment les conditions d'accueil et de séjour, et de répondre toujours plus à vos attentes, nous mettons à votre disposition un questionnaire de sortie.

Ponctuellement des enquêtes sont réalisées par l'intermédiaire de questionnaires de satisfaction, autres que le questionnaire de sortie.

Ils nous permettent de tenir compte des suggestions et commentaires que vous voudrez bien faire. D'avance, nous vous en remercions.fr

Le Comité de Liaison Alimentation Nutrition (CLAN)

Afin d'améliorer constamment les conditions d'accueil et de séjour, et de répondre toujours plus à vos attentes, nous mettons à votre disposition un questionnaire de sortie.

Ponctuellement des enquêtes sont réalisées par l'intermédiaire de questionnaires de satisfaction, autres que le questionnaire de sortie.

Ils nous permettent de tenir compte des suggestions et commentaires que vous voudrez bien faire. D'avance, nous vous en remercions.fr

Vos droits et vos devoirs

Vos droits

Les droits du patient à la Clinique sont fixés, à titre principal, par la Charte de la personne hospitalisée et par la Loi du

4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Vous trouverez dans ce livret d'accueil les principes généraux de la Charte de la personne hospitalisée.

La confidentialité et le respect de votre vie privée

La Clinique est tenue de garantir le secret de l'ensemble des informations à caractère médical et social vous concernant. Cette obligation de secret professionnel s'applique à tous les professionnels. Pour des raisons personnelles, lors de votre séjour à la Clinique, vous avez le droit de demander la non-divulgation de votre présence. Vous pouvez faire la demande lors de votre pré-admission ou admission. Votre accueil se fera en toute confidentialité. Le personnel soignant, soumis au secret professionnel, assurera le maintien de votre anonymat pendant toute la durée de votre séjour. À votre sortie, tous les documents vous seront remis en mains propres.

Le droit à l'information

Le droit des patients de santé à chaque étape de votre prise en charge.

L'ensemble des informations concernant votre santé vous sera donné au cours d'un entretien individuel avec votre praticien, sauf urgence ou impossibilité de vous informer..

Le consentement éclairé

Aucun acte médical ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et éclairé sauf si vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté. Dans ce cas, la personne de confiance que vous avez désignée, ou, à défaut de désignation, un membre de votre famille ou un proche, sera consultée sauf urgence ou impossibilité

Afin d'exprimer votre consentement, vous recevrez une information sur les actes qui seront pratiqués, les traitements ou actions de prévention, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles en l'état des connaissances . scientifiques, les conséquences prévisibles en cas de refus, les risques nouveaux identifiés après l'exécution des actes. Vous pourrez obtenir toutes informations complémentaires, solliciter l'avis de tout autre professionnel, demander un délai de réflexion.

La personne de confiance

Vous pouvez désigner, par écrit, une personne de votre entourage (parent, proche ou médecin traitant) en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

Cette personne, que l'établissement considérera comme votre "personne de confiance", sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra également, si vous le souhaitez, vous accompagner et vous assister dans vos démarches et prises de décision. Cette désignation sera valable pour toute la durée de l'hospitalisation mais peut être révoquée à tout moment. Un formulaire de désignation est à remplir, il vous sera proposé lors de votre admission.

Le droit d'accès au dossier médical

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement.
Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.
Il vous est possible d'accéder à ces informations (Art. L. 111-7 à R1112-9 du Code de la Santé Publique et arrêté du 05/03/2004 modifié par l'arrêté du 03/01/2007).
Elles peuvent être :

- Consultées sur place gratuitement. Dans ce cas, le demandeur peut bénéficier d'un accompagnement organisé par la Clinique. Le médecin, ayant établi les informations ou en étant dépositaire, peut recommander la présence d'une tierce personne pour la consultation de certaines informations.
- Envoyées sous forme de copie. Les frais de reproduction et le cas échéant d'envoi de copies seront à la charge du demandeur.

La demande doit être faite par écrit, en envoyant une lettre à la Direction de la Clinique, en précisant vos nom et prénom, la date de naissance, la date d'hospitalisation, le nom du praticien et le mode de communication (consultation sur place ou copie des pièces du dossier). Pensez à joindre une photocopie de la carte d'identité du demandeur.
Le délai réglementaire pour la communication des documents est de 8 jours à compter de la date de réception de la demande. Si toutefois les informations médicales datent de plus de 5 ans, ce délai est porté à 2 mois.

La conservation des dossiers d'hospitalisation

Votre dossier d'hospitalisation est conservé par la Clinique sous la responsabilité d'un praticien. Le délai peut varier de 20 ans à vie, suivant la pathologie, et à compter de la date de votre dernier séjour (Art.R1112-7 du Code de la Santé Publique).

Le traitement informatisé des données

Il existe un traitement informatique des données médicales vous concernant. Ces informations sont utilisées par le médecin responsable de l'information médicale. Elles sont protégées par le secret médical. C ertains renseignements recueillis au cours de votre consultation ou de votre hospitalisation, pourront faire l'objet d'un enregistrement informatique réservé exclusivement à l'usage médical.
Conformément à la déontologie médicale, aux dispositions de la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement général sur la protection des données (UE 2016/679), tout patient peut exercer ses droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition au traitement et du droit à la portabilité auprès du médecin responsable de l'information médicale, par l'intermédiaire du praticien ayant constitué le dossier (Articles 26, 27, 34, 40 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Information, aux fichiers et aux libertés et articles 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 du Règlement général sur la protection des données).
Vous pourrez également en faire la demande par simple courrier adressé au directeur de l'établissement.
Le délégué à la protection des données est joignable par courrier à son intention à l'adresse de l'établissement ou par mail dpd@vivalto-sante.com

Les directives anticipées

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté (loi du 26/01/2016).
Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur conten-decin qui vous prendra en charge dans l'établissement : confiez-les-lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.
Si vous souhaitez remplir le formulaire, vous pouvez prendre contact avec le cadre de soins qui se déplacera dans votre chambre.

La protection juridique des patients ayants droit

Si le patient n'est plus en mesure d'assurer la gestion de ses biens, il est nécessaire qu'il soit assisté ou représenté, afin de sauvegarder ses intérêts, conformément à la Loi du 3 janvier 1968 sur la protection des incapables majeurs.
Un juge des tutelles peut, dans ce cas, décider sur la demande du médecin, ou de la famille du patient, une mesure de protection.
Il existe diverses formes de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle), qui permettent de répondre à chaque situation. Dans la majorité des cas, c'est un responsable de l'établissement, le gérant de tutelle, qui assure cette mission, sous le contrôle du Juge des tutelles.
Cette personne et ses collaborateurs se tiennent à la disposition du patient et à celle de sa famille, pour tous renseignements concernant la gestion de ses biens.
Cette possibilité est offerte sur demande, à tout moment.

Le droit d'expression et de réclamation

Vous pouvez vous exprimer par l'intermédiaire :

- Du questionnaire de sortie,
- D'un courrier écrit à l'attention du Directeur,
- Ou lors d'un rendez-vous.

Le don d'organes

Vous avez la possibilité de faire les démarches de don d'organes et de tissus humains, au regard de la Loi de Bioéthique du 29 juillet 1994.
Des plaquettes et des affiches d'information sont à votre disposition dans les salles d'attente, ainsi que les coordonnées de l'Agence de Biomédecine et d'ADOT 17.
Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le cadre de soins, qui vous accompagnera dans cette démarche.

La Commission Des Usagers (CDU)

Conformément à la loi du 4 mars 2002, une Commission Des Usagers et de la qualité de la prise en charge a été mise en place dans le but d'assister toute personne qui s'estime victime d'un préjudice. Elle veille au respect de vos droits et contribue à l'amélioration de la qualité de votre prise en charge au sein de l'établissement.

Des représentants des usagers se tiennent à votre disposition. Pour les contacter, veuillez vous adresser au cadre de soins.

Cette commission est composée à minima comme suit :

- Le représentant légal de l'établissement,
- Deux médiateurs (médical et non médical),
- Deux représentants des usagers et leurs suppléants, désignés par le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS). La liste de la CDU est diffusée au sein de la Clinique au point info et vous sera remise sur simple demande.

Vos devoirs

L'ensemble de la Clinique Richelieu est à votre disposition pour vous apporter des soins de qualité.

Vous vous devez de :

- Respecter l'entourage et ne pas provoquer de nuisances en particulier sonores avec la télévision ou par le bruit de vos visiteurs qui doivent être limités en nombre,
- Respecter les consignes spécifiques de sécurité incendie et d'hygiène rappelées dans tous les services de l'établissement, des locaux et matériels, les couloirs et les toilettes,
- Respecter la circulation et le stationnement en vigueur dansl'établissement.

Respecter les règles d'hygiène

Les règles d'hygiène à la Clinique doivent être respectées par tous y compris les patients et leurs visiteurs. Il est notamment demandé :

- **De respecter l'interdiction de fumer dans tous les locaux. Des espaces fumeurs sont à votre disposition à l'extérieur de l'établissement. Il est également possible de bénéficier d'un substitut nicotinique (patch, gomme à mâcher…) parlez-en avec votre médecin.**
- **De ne pas introduire ou consommer des boissons alcoolisées.**
- **De ne pas apporter de plantes ou de fleurs coupées qui sont souvent offertes au cours du séjour.**
- **De ne pas amener d'animaux dans l'établissement.**

Téléphone portable

En raison des risques d'interférence avec les dispositifs médicaux (dont stimulateurs cardiaques) ainsi que pour le respect de tous, l'usage des téléphones portables est interdit dans l'établissement. Nous vous remercions d'utiliser vos téléphones portables à l'extérieur de l'établissement en dehors des espaces de consultation et des couloirs de l'établissement.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Santé et des Solidarités

Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous,** en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins.** Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

L'information donnée au patient doit être **accessible et loyale.** La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient.** Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit.** Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant.** Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Éditions Sicom 06042 - Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins - Direction générale de la santé - Avril 2006

Avant de quitter notre établissement, nous vous invitons à remplir le questionnaire de sortie (disponible dans ce livret ou remis lors de votre sortie), destiné à recueillir votre appréciation, votre avis sur les conditions d'accueil qui vous ont été réservées lors de votre séjour parmi nous. Vous pouvez le déposer, de manière anonyme, dans la boîte aux lettres, au bureau des admissions et des sorties.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un prompt rétablissement.

Pièces indispensables à fournir lors de votre entrée

Au bureau des entrées

Pour la pré-admission :

☐ Pièce d'identité

☐ Carte vitale /Carte de mutuelle

Pour l'admission :

☐ Pièce d'identité

☐ Carte vitale /Carte de mutuelle

☐ Prise en charge de votre mutuelle

Pour l'infirmière qui vous prendra en charge dans le service d'hospitalisation

☐ Votre bilan sanguin (si prescrit par l'anesthésiste ou le chirurgien),

☐ Vos dernières radios de moins d'un mois,

☐ Vos bilans cardiologiques (ECG) de moins de 6 mois,

☐ Votre carte de groupe sanguin,

☐ Le document de consentement éclairé du chirurgien signé,

☐ Le document de consentement éclairé de l'anesthésiste signé,

☐ Le formulaire de désignation de la personne de confiance dûment rempli et signé,

☐ Le document de prise en charge des patients Porteurs EPC ou de coronavirus rempli et signé,

☐ Votre ordonnance de traitement personnel de votre médecin traitant,

☐ Ainsi que vos médicaments (apporter les boites de médicaments, les piluliers ne seront pas acceptés).

Articles de toilette nécessaires pour votre séjour en hospitalisation

☐ 2 Serviettes de toilette

☐ 2 Gants de toilettes

☐ Savon

☐ Brosse à dents

☐ Dentifrice, eau de Cologne

☐ Brosse à cheveux, peigne

☐ Pyjama et paire de chaussons fermés

☐ Serviette de table

Lexique des abréviations

CLAN	Comité de Liaison Alimentation Nutrition
CLIN	Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales
CLUD	Comité de Lutte contre la Douleur
CME	Commission Médicale d'établissement
COVIRIS	Comité des Vigilances et des Risques
CDU	Commission des Usagers
EFS	Etablissement Français du Sang
EOH	Equipe Opérationnelle en Hygiène

Complémentaire Santé & Prévoyance

Pour les particuliers, professionnels et entreprises

Mutualia

Entre nous, c'est humain

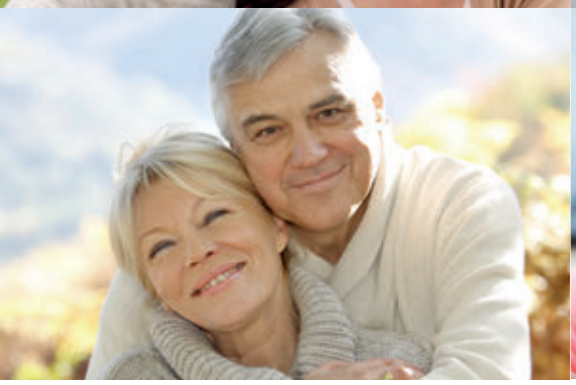

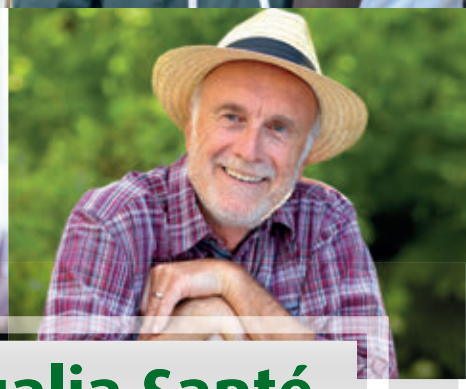

Envie d'une complémentaire santé qui prenne soin de vous ?

- Une **mutuelle pour tous**
- Des **garanties adaptées** à chacun
- Des renforts en **optique et en dentaire**
- Prise en charge des **médecines douces***

Mutualia Santé

6 niveaux de garanties,

3 renforts optique/dentaire

3 forfaits bien-être/prévention,

Un service d'assistance pour vous simplifier le quotidien

Votre agence Mutualia :

1 boulevard Vladimir 17100 SAINTES

Tél. 05 46 90 07 07

Découvrez également nos solutions prévoyance :

maintien de revenus, garantie hospitalière, garantie obsèques

* Voir conditions en agence

www.mutualia.fr

Mutualia Alliance Santé, mutuelle régie par le livre II du code de la Mutualité. SIREN n° 403 596 265 - Photos : DR

L'Oasis Fleurie,
Maison d'accueil pour les familles d'hospitalisés à Saintes

L'Oasis Fleurie est une association à but non lucratif, type loi 1901, créée en 2001 à l'initiative de la Mutualité Sociale Agricole de Saintes.

- Chaleureuse et à taille humaine
- Un hébergement convivial, de qualité
- 7 chambres spacieuses et lumineuses avec salle de bain, TV, bureau
- Des parties communes : salle à manger, cuisine équipée, un coin salon équipé d'un téléviseur grand écran, une terrasse, un parking privé

Tarifs*

> Chambre particulière **1 pers. : 23 € / nuit**
> Chambre **2 pers. : 28 € / nuit**
> Chambre **3 pers. : 32 € / nuit**
> Petit-déjeuner : **3 €/pers.**

*Tarifs au 01/01/2019

8 rue Dr Laennec 17100 SAINTES ● Tél. 05 46 74 24 71 ● contact@oasisfleurie.fr ● vwww.oasisfleurie.fr

LES OPTICIENS MUTUALISTES

9, rue St Pierre 17100 Saintes

05 46 93 43 97

www.lesopticiensmutualistes.fr

lundi : 14h00 / 19h00
mardi au samedi :
9h00 / 13h00 - 14h00 / 19h00

AUDITION MUTUALISTE

2, rue St Michel 17100 Saintes

05 46 90 00 01

www.auditionmutualiste.fr

du lundi au vendredi :
9h00 / 12h30 -13h30 / 18h00

Accord avec un grand nombre de Mutuelles

Orthopédie des Ormeaux

Livraison à domicile

17600 Corme Royal
05 46 94 72 12

- Pour soins d'hospitalisation à domicile
- Vente et location de matériel médical
- Orthopédie
- Lit médicalisé
- Oxygénothérapie
- Bas de contention sur mesure
- Incontinence

lundi au vendredi : 09h00 - 12h30 / 14h15 - 20h00
samedi : 09h00 - 19h00
Fermé dimanche

PRENDRE SOIN DE SOI C'EST ESSENTIEL !

LES OPTICIENS KRYS - ENTENDRE

Samuel et Sophie SALLÉ - Opticiens D.E
Danielle MOURET - Audioprothésiste D.E.

14/16, Cours National - 17100 SAINTES
05 46 74 18 99

Krys Vous allez vous aimer
www.krys.com
Contrôlez votre vision. C'est GRATUIT*!

entendre ...et la vie recommence
www.entendre.com
Testez votre audition. C'est GRATUIT*!

*À visée non médicale. Optique Surdité Samuel Sallé Saintes - RCS Saintes B 444 560 072 - Avril 2019

Depuis 1991,
SOS Oxygène Grand Ouest
réunit toutes les compétences
pour mettre en place des solutions
adaptées aux attentes
des professionnels de santé
et des patients,
sur les **Deux Charentes.**

Spécialiste dans le domaine respiratoire :
Oxygène, P.P.C., V.N.I.,
aérosolthérapie et aspiration.

Tél. **05 46 900 800**
Fax **05 46 95 06 47**

Email : **grandouest@sosoxygene.com**

SOPHROLOGIE
RELAXATION - HYPNOSE

Gestion du stress et de la douleur
Préparation aux examens
Troubles du sommeil
Développement personnel
Accompagnement médical...

Frédérique LAMBERT
Sophrologue
06.74.86.78.71

DOMITYS
vivre l'esprit libre

Résidences Services Seniors

LES GONDS
Résidence Le Clos de la Seigneurie

COURTS, MOYENS
OU LONGS SÉJOURS

3 rue de la Seigneurie - 17100 Les Gonds
Ouverte 7j/7 de 8h à 20h

Un Séjour Temporaire pour découvrir une vie plus sereine !

La résidence DOMITYS «Le Clos de la Seigneurie» propose des appartements meublés dédiés à des séjours temporaires allant d'une nuit à plusieurs semaines.

Vous pourrez profiter d'un **cadre calme et sécurisant**, ainsi que des nombreux atouts de la vie chez DOMITYS.

Une excellente façon de se reposer en étant bien entouré et de profiter du quotidien l'esprit libre en toute confiance !

Alors n'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus et réserver votre séjour !

DOMITYS - RCS Paris B 488 701 434 - Crédit photos : Gilles Plagnol.

05 46 74 97 00 | www.domitys.fr | + DE 90 RÉSIDENCES OUVERTES | N°1 RÉSIDENCES SERVICES SENIORS

Laboratoire de Biologie Médicale

Cerballiance

2 rue Docteur René Laennec
17100 Saintes
www.cerballiance.fr **05 46 93 10 10**

Servadom17

Livraison de repas à domicile
Livraison de courses à domicile
Collecte et livraison de linge repassé
Gardiennage de résidence

www.servadom17.com
Tél. 05 46 74 38 34 - 06 45 94 83 47
servadom17@gmail.com

Fournisseur de Dispositifs Médicaux

FRADIS MEDICAL

www.fradis-medical.com

A.A.T
CDS : SAINTES
57 RUE THIERS 17800 PONS

SAS ALLO ALI TRANSPORTS

TEL : 06 24 67 84 01
TEL : 07 83 48 96 73

TOUS TRANSPORTS
TOUTES DISTANCES
TRANSPORTS DE MALADES ASSIS

Benoît DAVIGNON

GUÉRISSEUR - MAGNÉTISEUR

06 81 72 25 74

sur rendez-vous à la Clinique ou au cabinet

Secours Assistance

Service téléalarme / Interventions par un secouriste de l'association

05 59 50 13 73 / contact@secours-assistance.org

www.secours-assistance.org

ADULTES, ADOLESCENTS, COUPLES

La thérapie permet de se libérer de freins, révéler son potentiel, installer de l'harmonie intérieure et relationnelle. Elle est utile pour : surmonter une situation traumatisante, traiter des crises d'angoisse, de panique, se défaire de peurs handicapantes, sortir de la dépression, en finir avec une addiction...

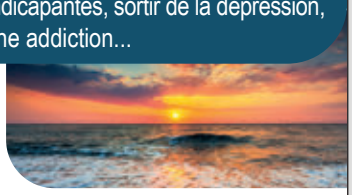

Nelly Pineau

Psychothérapie Gestaltiste

Sophrologie

Coaching

06 84 70 36 64

npineau@aol.com

www.nellypineau.fr

73 cours National - 17100 Saintes - Sur RDV du lundi au samedi

Votre agence de communication spécialisée dans le domaine de la santé.

- **Édition** de votre livret d'accueil, journal interne,
- **Création** de votre site internet,
- Notre agence se chargera de réaliser tous vos **projets de communication** avec une qualité qui saura répondre à vos attentes.

35, rue Alfred Brinon - Bat. B - 69100 Villeurbanne

Tél. 04 37 43 21 14 - **www.presse-media-sante.fr -** livret@orange.fr

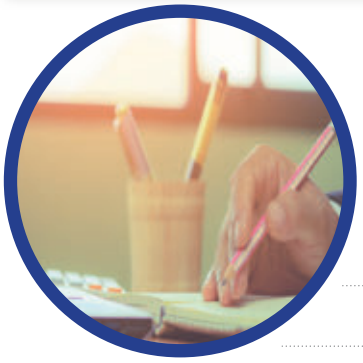

Notes

RABATS

SYNLAB

Laboratoire de biologie médicale

Service de garde 24/24h
au 05 46 97 66 15
pour les professionnels de santé

Heures d'ouverture aux patients
du lundi au vendredi de 07h00 A 19h00
Le samedi de 07h00 à 18h00

05 46 97 66 11

98 Avenue Jourdan 17100 Saintes
www.synlab-charentes.fr